

CERTIFICAT D'AUTHENTICITÉ

N° 20180621073738 | REF/ISNI : X123456



A moins qu'elle ne soit accompagnée d'une réserve expresse sur l'authenticité, l'indication qu'une oeuvre ou un objet porte la signature ou l'estampille d'un artiste entraîne la garantie que l'artiste mentionné en est effectivement l'auteur.



Je soussigné(e) SMITH Sophie certifie que l'oeuvre intitulée : COLOURED FACE réalisée en 2017 au format 90cm x 90cm est une oeuvre originale. Ce certificat a été établi le 03/04/2025 par SMITH Sophie et garantit l'exactitude des mentions et descriptions, dûment approuvées par le vendeur et les ayants droit.

Sophie Smith

COLOURED FACE

Vivamus lacinia metus at tellus commodo eu faucibus ante ultricies. Nullam sed diam eget justo vehicula auctor nec non turpis. Maecenas lacus nulla, scelerisque vel porta nec, rhoncus vitae diam. Suspendisse feugiat metus sit. Vivamus lacinia metus at tellus commodo eu faucibus.

Année de création:	2017
Technique de l'oeuvre:	Photographie
Support de l'oeuvre:	Dibon
Dimensions de l'oeuvre:	90cm x 90cm
Position de la signature:	Au dos
Numérotation :	EA I/V



20180621073738

Ce certificat respecte les obligations légales en matière de conformité et d'authenticité, engageant la responsabilité du vendeur en cas de déclaration inexacte ou frauduleuse, conformément aux lois applicables en vigueur. Il garantit que l'objet certifié est conforme aux informations fournies et exempt de toute falsification intentionnelle, sous peine de sanctions prévues par la législation compétente. Le vendeur s'engage à garantir l'absence de défauts cachés affectant la valeur ou l'usage de l'objet, et à rembourser intégralement l'acheteur ainsi qu'à indemniser tout préjudice en cas de non-conformité avérée. Sur demande, il fournira tout document complémentaire attestant de la provenance de l'objet. Ce certificat demeure valide sans limite de durée, sauf contestation légale ou découverte de nouveaux éléments. Ce certificat d'authenticité a été édité dans le respect du Décret n°81-255 du 3 mars 1981 sur la répression des fraudes en matière de transactions d'œuvres d'art et d'objets de collection dans sa version consolidée au 09 septembre 2011. Ce document est valable en France et dans le monde. Artcertificate n'engage en aucun cas sa responsabilité concernant l'authenticité des œuvres qui sont enregistrées sur son site internet; cette responsabilité est entièrement assumée par la personne physique ou morale qui utilise les services de Artcertificate pour la rédaction de ses certificats d'authenticité.